



*Votre Agent général
Gan Assurances*

ROMAIN DELPON
AGENT GENERAL
194, AVENUE RATIER
46100 FIGEAC
Tél. : 05 65 34 25 87
E.MAIL : figeac@gan.fr
N° ORIAS : 20008126

M. BEFFARA ROMAIN
887 ROUTE DU PECH
46100 CAMBURAT

**Objet : GAN Nouvelle Vie
Certificat d'Adhésion**

Assuré : M. BEFFARA Romain
Référence adhésion : **1N340170578X**
(A rappeler dans toute correspondance)

Paris, le 21 décembre 2024

Cher Monsieur,

Vous avez choisi un contrat de Groupama Gan Vie et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous avons le plaisir de vous adresser votre Certificat d'Adhésion sur lequel figurent les caractéristiques de votre contrat GAN Nouvelle Vie.

Nous vous recommandons de conserver soigneusement ce document contractuel.

Vous recevrez chaque année un relevé de situation vous informant de l'évolution de votre épargne.

Pour être informé au quotidien sur votre adhésion, vous pouvez accéder à votre espace client sur www.gan.fr.

Votre Conseiller se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, aussi, n'hésitez pas à le contacter.

Nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur Assurances Individuelles



Guillaume PIERRON



CERTIFICAT D'ADHESION GAN NOUVELLE VIE
CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE N°1N340170578X
Contrat souscrit par l'association RIP auprès de Groupama Gan Vie

ADHERENT/ASSURE

Prénom / Nom	M. Romain BEFFARA
Né le	3 mars 1989
Statut professionnel	
Adresse	887 ROUTE DU PECH 46100 CAMBURAT

PAYEUR DE COTISATIONS

Prénom / Nom	BEFFARA ELAGAGE
Adresse	887 ROUTE DU PECH 46100 CAMBURAT
Numéro SIRET	91787184000018

VOTRE ADHESION

Porte le N°	1N340170578X
Type	Plan d'épargne retraite individuel
Fiscalité à l'adhésion	Versements non déductibles.
Date d'effet	3 décembre 2024
Terme de l'adhésion	3 mars 2053

VOS GARANTIES

GARANTIES AU MOMENT DE VOTRE DEPART A LA RETRAITE

Vous pourrez opter pour l'une ou plusieurs des garanties suivantes :

- ☐ Rente viagère non réversible sans annuités garanties
- ☐ Rente viagère non réversible avec annuités garanties
- ☐ Rente viagère réversible à 60% ou 100% au profit de votre conjoint ou d'une personne désignée
- ☐ Rente viagère réversible à 100% avec annuités garanties au profit de votre conjoint ou d'une personne désignée
- ☐ Rente viagère par paliers progressifs ou dégressifs
- ☐ Sortie en capital retraite(*)
- ☐ Combinaison d'une rente et d'un capital retraite (*)

(*) Hors épargne issue des versements obligatoires dans un PER d'entreprise, obligatoirement versée sous forme de rente.

GARANTIES EN CAS DE DECES

I Garantie décès avant la liquidation de la retraite

En cas de décès de l'assuré avant la liquidation de la retraite, l'épargne constituée sera versée, selon les modalités précisées dans la Notice d'information, aux bénéficiaires suivants :

Au conjoint de l'assuré(e), non divorcé(e) ou non séparé(e) de corps ou à son/sa partenaire lié(e) par un Pacte Civil de Solidarité, à défaut aux enfants de l'assuré(e) nés ou à naître, étant précisé que dans le cas où l'un d'eux perdrait sa qualité de bénéficiaire (prédéces ou renonciation au bénéfice du contrat notamment), sa part serait attribuée soit à ses propres descendants, soit à défaut de descendants accroîtrait la part des bénéficiaires de même rang, à défaut aux héritiers de l'assuré(e).

GARANTIES COMPLEMENTAIRES

I Garantie Plancher

La garantie plancher n'est pas incluse dans votre adhésion.

I Garantie Décès majorée

La garantie Décès majorée n'est pas incluse dans votre adhésion.

I Garantie Relais

La garantie relais n'est pas incluse dans votre adhésion.

VOTRE VERSEMENT INITIAL

Nous accusons réception de la cotisation régulière de 100,00 euros. Sous réserve de son encaissement, le versement net investi, déduction faite de 2,50% de frais sur versement, est de 97,50 euros. Vous avez bénéficié d'une réduction des frais sur ce versement.

Les modalités d'investissement et la date de valeur sont indiquées ci-après.

AFFECTATION DE VOTRE VERSEMENT INITIAL

Votre versement est investi provisoirement sur le support Groupama Trésorerie comme suit :

Supports	Date de valeur	Nombre d'unités de compte	Investissement net
Groupama Trésorerie	19/12/2024	0,00228 UC	97,50 €

Le délai légal de renonciation de trente jours calendaires révolus est défini dans la Notice d'information qui vous a été remise. A l'expiration de ce délai et selon les modalités prévues à l'article "dates de valeur" de la Notice d'information un arbitrage sans frais sera effectué vers les supports en Gestion Pilotée retenus par Groupama Gan Vie conformément au profil Equilibré Durable que vous avez choisi.

Répartition de l'épargne issue de votre cotisation régulière

Détail de la répartition de votre cotisation régulière investie en Gestion Pilotée

Support	Répartition de votre épargne	
	Montant	Répartition
Groupama Horizon Actions Emergentes	6,83 €	7,00%
Groupama Horizon Actions Europe	32,18 €	33,00%
Groupama Horizon Actions Monde	32,18 €	33,00%
Groupama Horizon Obligations Monde	26,33 €	27,00%
Total	97,50 €	

VOTRE MODE DE GESTION FINANCIERE

Vous avez choisi le mode de gestion financière : Gestion Pilotée profil Equilibré Durable. Celui-ci s'exercera à compter du 31ème jour calendaire suivant l'émission du présent certificat d'adhésion.

VALEURS DE TRANSFERT

Les valeurs de transfert, nettes de frais et garanties au terme des 8 premières années sont indiquées en nombre d'unités de compte (UC) Groupama Trésorerie dans le tableau ci-dessous.

Ces valeurs ne tiennent pas compte de la fiscalité, des prélèvements sociaux ni d'éventuels versements ultérieurs.

Année	Cotisation versée	Somme des cotisations	Montant net investi	Montant investi sur le support en UC	Valeur de transfert pour le support en UC
1	100,00 €	100,00 €	97,50 €	97,50 €	0,00224 UC
2	-	100,00 €	97,50 €	97,50 €	0,00221 UC
3	-	100,00 €	97,50 €	97,50 €	0,00219 UC
4	-	100,00 €	97,50 €	97,50 €	0,00217 UC
5	-	100,00 €	97,50 €	97,50 €	0,00215 UC
6	-	100,00 €	97,50 €	97,50 €	0,00215 UC
7	-	100,00 €	97,50 €	97,50 €	0,00213 UC
8	-	100,00 €	97,50 €	97,50 €	0,00211 UC

Groupama Gan Vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur la valeur de celles-ci : la valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

VOS COTISATIONS

Vos cotisations	Montants
Cotisation annuelle <i>Par dérogation à la Notice d'information, les frais appliqués à vos cotisations régulières sont de 2,50%</i>	1 200,00 €
Cotisations régulières mensuelles	100,00 €
Cotisation versée au comptant <i>Par dérogation à la Notice d'information, les frais appliqués à votre cotisation sont de 2,50%.</i>	100,00 €
Droit d'entrée à l'association RIP	5,00 €

Ce Certificat d'Adhésion complète la Notice d'information à laquelle il se réfère et constitue avec celle-ci le contrat qui détermine les droits et obligations des parties.

L'adhérent peut renoncer à l'adhésion au présent contrat pendant trente jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé de son adhésion. En tout état de cause, cette information intervient au plus tard à compter de la date d'encaissement de la première cotisation ou fraction de cotisation appelée après émission de son certificat d'adhésion. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée à l'adresse suivante : Groupama Gan Vie - Vie Individuelle - TSA 51212 - 35090 RENNES Cedex 9. Elle peut être faite suivant le modèle de lettre inclus dans la Notice d'information.

Fait à Paris, le 21 décembre 2024, conformément aux indications précisées sur la demande d'adhésion numéro 1Z1026G043278 signée le 3 décembre 2024, en un exemplaire.

Le Directeur Assurances Individuelles


Guillaume PIERRON